



AVIS D'ÉLECTION

Élection des représentants des sociétaires au Comité de gestion – Collège B

Scrutin	mercredi 17 juin 2026
Vote à l'urne	de 10 h 00 à 17 h 00 – Mairie du 11 ^e arrondissement, 12 place Léon Blum, 75011 Paris (salle indiquée sur place)
Vote par correspondance	réception des plis au plus tard le mercredi 17 juin 2026 à 12 h 00
Clôture des adhésions et candidatures	lundi 8 juin 2026 à 12 h 00
Sièges à pourvoir	11 représentants des sociétaires

1. Objet du scrutin

La Caisse des écoles du 11^e arrondissement organise l'élection des représentants des sociétaires au Comité de gestion (Collège B).

Le scrutin se tiendra le mercredi 17 juin 2026. Le bureau de vote sera ouvert de 10 h 00 à 17 h 00 à la Mairie du 11^e arrondissement. Le dépouillement public et la proclamation des résultats interviendront à l'issue du vote.

2. Conditions pour voter

Sont électeurs les sociétaires inscrits et à jour de leur adhésion annuelle à la date de clôture de la liste électorale.

Pour être prise en compte pour ce scrutin, l'adhésion doit être enregistrée par la Caisse des écoles au plus tard le lundi 8 juin 2026 à 12 h 00.

L'adhésion est gratuite, annuelle et expresse. Elle est souscrite au moyen du formulaire d'adhésion mis à disposition par la Caisse des écoles.

3. Conditions pour être candidat

Est éligible tout électeur inscrit sur la liste électorale à la date de clôture des candidatures et non privé de ses droits civiques.

Les candidatures sont individuelles. Elles doivent être transmises à la Caisse des écoles au plus tard le lundi 8 juin 2026 à 12 h 00.

Le dossier de candidature comprend :

- le formulaire de candidature signé ;
- la déclaration sur l'honneur d'éligibilité et d'intérêts signée ;
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- le cas échéant, une profession de foi d'une page A4 maximum, au format PDF.

4. Modalités de vote

Chaque électeur vote pour un seul candidat. Les onze candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont proclamés élus, dans la limite du nombre de sièges à pourvoir.

Le vote se déroule selon les modalités suivantes :

- vote à l'urne le mercredi 17 juin 2026, de 10 h 00 à 17 h 00, en mairie ;
- vote par correspondance, selon la procédure de double enveloppe décrite dans la notice dédiée ;
- aucun vote par procuration n'est admis ;
- aucun vote électronique n'est ouvert pour ce scrutin.

Les électeurs votant à l'urne devront présenter une pièce d'identité.

5. Vote par correspondance

Les électeurs souhaitant voter par correspondance doivent utiliser la procédure de double enveloppe : une enveloppe intérieure neutre contenant le bulletin, placée dans une enveloppe extérieure nominative et signée.

Les plis doivent être reçus par la Caisse des écoles au plus tard le mercredi 17 juin 2026 à 12 h 00. La date d'envoi ne suffit pas : seul le pli effectivement reçu avant l'échéance est pris en compte.

Les bulletins de vote seront mis à disposition après la publication de la liste définitive des candidats admis, prévue le vendredi 12 juin 2026.

6. Calendrier électoral

Échéance	Étape
lundi 1er juin 2026	Publication de l'avis d'élection, ouverture des candidatures et mise à disposition des formulaires.
lundi 8 juin 2026 à 12 h 00	Clôture des adhésions prises en compte, de la liste électorale et des candidatures.
lundi 8 juin 2026 à partir de 17 h 00	Publication de la liste électorale provisoire.
mercredi 10 juin 2026 à 17 h 00	Fin du délai de réclamation sur la liste électorale provisoire.
vendredi 12 juin 2026	Publication de la liste électorale définitive et de la liste des candidats admis.
mercredi 17 juin 2026 à 12 h 00	Date et heure limites de réception des votes par correspondance.
mercredi 17 juin 2026 de 10 h 00 à 17 h 00	Vote à l'urne en mairie.
mercredi 17 juin 2026 à partir de 17 h 00	Dépouillement public et proclamation des résultats.
mercredi 24 juin 2026	Fin du délai de réclamation sur les opérations électorales.

7. Mise à disposition des documents

Les documents nécessaires à l'adhésion, au dépôt des candidatures et au vote par correspondance sont mis à disposition sur le site internet de la Caisse des écoles, au siège de la Caisse et en mairie d'arrondissement.

Les demandes peuvent être déposées ou transmises selon les modalités suivantes :

- dépôt au siège de la Caisse des écoles du 11^e arrondissement, 12 place Léon Blum, 75536 Paris Cedex 11 ;
- transmission par courriel à l'adresse dédiée : [adresse courriel à compléter] ;
- transmission postale, sous réserve de réception effective avant les échéances indiquées ci-dessus.

8. Publication des listes et résultats

La liste électorale provisoire sera publiée le lundi 8 juin 2026 à partir de 17 h 00. La liste électorale définitive et la liste des candidats admis seront publiées le vendredi 12 juin 2026.

Les résultats seront proclamés par la commission électorale à l'issue du dépouillement public, affichés au siège, publiés sur le site internet de la Caisse des écoles et portés à la connaissance du Comité de gestion.

9. Réclamations et voies de recours

Toute réclamation relative à la liste électorale provisoire peut être adressée à la commission électorale jusqu'au mercredi 10 juin 2026 à 17 h 00.

Toute réclamation relative aux opérations électorales peut être adressée à la commission électorale jusqu'au mercredi 24 juin 2026.

Les décisions de la commission électorale peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant le Comité de gestion, sans préjudice des voies de recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

10. Contact

Contact administratif	[adresse courriel dédiée à compléter]
Adresse	Caisse des écoles du 11e arrondissement – Élection Collège B – 12 place Léon Blum – 75536 Paris Cedex 11

Fait à Paris, le 1er juin 2026

Pour le président de la Caisse des écoles du 11e arrondissement,

Le directeur de la Caisse des écoles